



# Contrat de partenariat pour les barrages de l'Aisne et de la Meuse

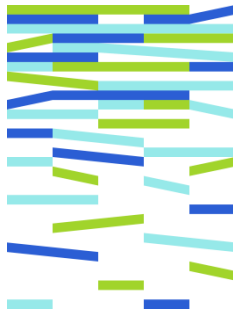
## VNF signe avec BAMEO

### Contacts presse

---

Direction de  
la communication VNF :  
Pauline Leybold  
T. 01 44 89 65 00  
[pauline.leybold@vnf.fr](mailto:pauline.leybold@vnf.fr)

Agence de presse  
Comfluence  
Blandine Guyon  
T. 01 40 07 98 27  
[blandise.guyon@vnf.fr](mailto:blandise.guyon@vnf.fr)  
Vanessa Ibarlucea  
T. 01 40 07 98 20  
[vanessa.ibarlucea@comfluence.fr](mailto:vanessa.ibarlucea@comfluence.fr)



## Reconstruction de 29 barrages manuels

**Le projet des barrages de l'Aisne et de la Meuse concerne un total de 31 barrages. Il consiste à remplacer 29 barrages manuels existants par des barrages modernes et automatisés, à assurer la continuité piscicole au droit des 31 ouvrages concernés, et à développer la production d'hydroélectricité. Il s'inscrit dans le programme de modernisation de la voie d'eau mené par VNF.**

### Un vaste périmètre

Le projet des barrages de l'Aisne et de la Meuse couvre un vaste périmètre sur le plan géographique comme au regard du nombre d'ouvrages concernés.



**3 régions :** Lorraine, Picardie et Champagne-Ardenne  
**4 départements :** Ardennes, Meuse, Aisne et Oise  
**2 cours d'eau :** l'Aisne et la Meuse  
**29 barrages à aiguilles** à remplacer par des ouvrages modernes et automatisés  
**2 barrages déjà reconstruits :** Givet et Monthermé (Ardennes)  
**2 barrages partiellement automatisés et mécanisés :** Villers-devant-Mouzon (Ardennes) et Carandeu (Oise)

### Objectif : modernisation du réseau

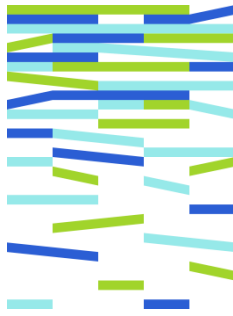
Depuis 2004, VNF et l'Etat partagent la nécessité de reconstruire les barrages manuels subsistants sur le réseau navigable confié à l'établissement. Inscrit dans le contrat d'objectifs et de moyens 2005-2008 puis dans le contrat d'objectifs et de performances 2011-2013, le programme de remplacement des barrages manuels par des barrages modernes automatisés a déjà permis de reconstruire ou d'engager les travaux sur une quinzaine d'ouvrages dont : Gray, Appremont, Auxonne sur la Petite Saône, Givet sur la Meuse, Coudray et précédemment Jaulnes sur la Seine Amont, Villeneuve-sur-Yonne, Saint-Bond, .. sur l'Yonne. Avec le projet de l'Aisne et de la Meuse, ce sont 29 des 115 barrages manuels encore existants sur le réseau qui vont être reconstruits.



# Signature du contrat de partenariat pour les barrages de l'Aisne et de la Meuse

Béthune, 25 octobre 2013

---



## Le contrat

**Signé jeudi 24 octobre par Marc Papinutti, directeur général de VNF, et Fadi Selwan, président de la société de projet BAMEO, le contrat de partenariat pour la reconstruction des barrages de l'Aisne et de la Meuse est conclu pour une durée de 30 ans et prévoit une construction de l'ensemble des ouvrages d'ici à 2020. Le montant d'investissement s'élève à 272,7 millions d'euros courants sur la période de construction.**

### Le périmètre du contrat

Le contrat a pour objet et prévoit :

- le financement, la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et le gros entretien et renouvellement (GER) de 29 nouveaux barrages automatisés et de leurs équipements associés (ouvrages de franchissement piscicole et tous équipements nécessaires à leur exploitation) ;
- la déconstruction des barrages manuels remplacés ;
- le financement, la conception, la réalisation des travaux portant sur les ouvrages récemment reconstruits de Givet et Monthermé, garantissant le respect des objectifs de performance, ainsi que leur exploitation, maintenance, gros entretien et renouvellement (GER) ;
- l'exploitation, en tant qu'activité accessoire aux barrages, du potentiel hydroélectrique associé aux barrages (en procédant au financement, à la conception, à la construction, à l'exploitation, à la maintenance et aux GER des microcentrales associées aux chutes générées par les barrages) ;
- la mise en œuvre des mesures environnementales réglementaires et d'accompagnement qui seront définies dans le cadre du projet.

Le contrat ne prévoit pas d'activité annexe à ce stade.

### 4 centrales hydro-électriques

Le contrat prévoit la réalisation de 3 nouvelles centrales hydroélectriques, toutes sur la Meuse, à Saint-Joseph, Ham-sur-Meuse et Givet, ainsi que la reprise en exploitation de l'installation existante de Revin.

### Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de 30 ans.

Cette durée correspond à un optimum entre la durée de construction, relativement longue, de l'ensemble des ouvrages (du fait des contraintes liées à l'environnement des ouvrages existants) et le coût et l'accessibilité des financements bancaires à long terme.

## Solutions techniques

La solution technique retenue pour la réalisation des nouveaux barrages automatisés est celle des barrages gonflables à l'eau. Cette solution, encore jamais utilisée en France, est éprouvée Europe, notamment en Allemagne. Elle répond bien aux caractéristiques des voies et aux niveaux des performances attendues quant à la tenue de la ligne d'eau, garantissant une fiabilité pour les exploitants, les usagers et les riverains.

La solution technique retenue présente par ailleurs un niveau de standardisation élevé qui permettra la facilitation des opérations d'entretien et de maintenance et une optimisation de la gestion du stock de pièces de rechange utilisable sur les différents sites.

## Calendrier de réalisation des ouvrages

L'ensemble des ouvrages sera réalisé sur une durée de 6 ans et 5 mois à compter de la signature du contrat. Le contrat prévoit que les ouvrages seront réalisés et livrés par groupes, selon le calendrier suivant :

<b>Groupe</b>	<b>Nombre d'ouvrages</b>	<b>Mise au point Date de mise en service</b>
<b>0</b>	<b>1</b> = sur la Meuse (Givet)	15/03/2016
<b>1</b>	<b>1</b> = sur la Meuse (Monthermé)	15/03/2016
<b>2</b>	<b>7</b> = 5 sur la Meuse et 2 sur l'Aisne	15/03/2017
<b>3</b>	<b>6</b> = 3 sur la Meuse et 2 sur l'Aisne	15/03/2018
<b>4</b>	<b>7</b> = 6 sur la Meuse et 1 sur l'Aisne	15/03/2019
<b>5</b>	<b>9</b> = sur la Meuse	15/03/2020



# Signature du contrat de partenariat pour les barrages de l'Aisne et de la Meuse

Béthune, 25 octobre 2013

---



## Le financement

**Le contrat de partenariat fixe à 273 millions d'euros courants sur la période de construction le coût d'investissement pour l'ensemble des ouvrages du projet. Pour son financement, BAMEO a obtenu les engagements nécessaires des bailleurs de fonds. La DFE accompagne également le financement. Les Agences de l'eau concernées et la Région Picardie apportent aussi leur subvention.**

### Le tour de table des bailleurs de fonds

Chargée du financement du projet, l'attributaire du contrat a engagé une compétition et obtenu les engagements nécessaires des bailleurs de fonds suivants :

- KfW Bankengruppe,
- Société générale (SG),
- Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ Ltd (BTMU)
- Sumitomo Mitsui Banking Corporation (SMBC)

Sollicitée par VNF, la Caisse des Dépôts, à travers la Direction des Fonds d'Épargne, a été retenue par BAMEO dans le financement du projet et apporte, en tant que prêteur, 66,3 millions d'euros au projet.

### Subventions des agences de l'eau et de la Région Picardie

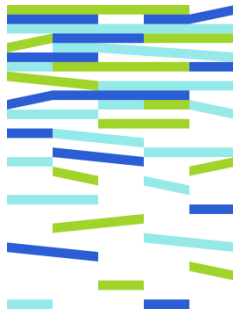
Dans la continuité de la convention tripartite établie en 2012 avec les Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie concernées par le projet, ces dernières apportent leur subvention, à hauteur de 50 à 60 % des coûts des franchissements piscicoles et des mesures environnementales tant en phase d'étude (y compris dialogue, que travaux. La Région Picardie a également confirmé sa participation au projet à hauteur de 2,5 millions d'euros. La convention définissant les modalités de versement sera signée à la suite de la signature du contrat.



# Signature du contrat de partenariat pour les barrages de l'Aisne et de la Meuse

Béthune, 25 octobre 2013

---



## Les partenaires du contrat

### Voies navigables de France

Établissement public administratif du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, réunissant 4700 personnels au service de la voie d'eau, Voies navigables de France gère, exploite, entretient, modernise et développe le réseau fluvial qui lui est confié : 6700 km de fleuves, canaux et rivières aménagés, plus de 3000 ouvrages d'art et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Depuis 2004, VNF assure la maîtrise d'ouvrage du projet de reconstruction des barrages de l'Aisne et de la Meuse.

Avec la signature du contrat de partenariat, VNF a transféré cette maîtrise d'ouvrage du projet à la société BAMEO, anciennement dénommée « CONCESSOC 24 », pour une durée de 30 ans.

L'établissement reste gestionnaire direct de l'ensemble des autres ouvrages de l'Aisne et de la Meuse (écluses, linéaires, biefs) et garant du service rendu par la voie d'eau (navigation, équilibre et continuité écologiques, alimentation en eau potable et industrielle, etc.).

« *Le contrat prévoit la mise en place d'un outil permettant à VNF de vérifier le respect de la tenue de la ligne d'eau exigée par le programme contractuel, VNF contrôlant également le respect du bon fonctionnement des équipements, notamment des passes à poissons* », explique Laura Chapital, responsable de la mission PPP - hydroélectricité à VNF.

Les barrages automatisés vont mettre un terme aux opérations physiques difficiles et risquées des barragistes et permettre l'évolution des métiers. La pyramide des âges prévoit de nombreux départs en retraites pour les agents d'exploitation, d'entretien et de maintenance des actuels barrages à aiguilles d'ici à la mise en service des nouveaux ouvrages. Pour les personnels dont le départ en retraite n'est pas prévu à l'horizon 2020, VNF prépare avec eux la transition. Les autres ouvrages restant de la gestion directe de VNF leur permettront de poursuivre leur carrière sur le même périmètre, sans mobilité géographique nécessaire et sur des filières d'avenir et notamment de maintenance des voies, accompagnés de formations, y compris qualifiantes.

« *Nous allons engager dès maintenant le dialogue avec les agents concernés, en commençant par les premiers touchés, en 2017. Certains ont déjà anticipé, en s'inscrivant dans des formations pour changer de métier* » explique Corinne de La Personne, directrice de la Direction Territoriale Nord-Est de VNF.

### BAMEO

BAMEO, anciennement nommé CONCESSOC 24, est la société de projet créée spécifiquement pour la réalisation du projet de reconstruction des barrages de l'Aisne et de la Meuse.

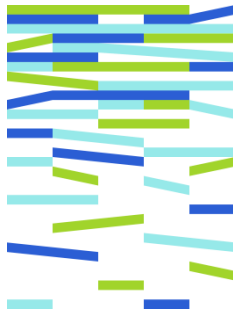
Elle est constituée de trois actionnaires : VINCI Concessions (50 %), SOC 43 (30 %) et SHEMA (20 %). Présidée par Fadi Selwan, BAMEO assure le financement, la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance courante ainsi que le gros entretien et renouvellement de l'ensemble des ouvrages du projet (Cf fiche « Le contrat »).

VINCI Concessions contribue quotidiennement à la mise en œuvre du modèle intégré de concessionnaire-constructeur de VINCI. Il accompagne dans la durée les pouvoirs publics et ses partenaires dans le cadre de Partenariats Public-Privé en France et à l'international en apportant son expertise reconnue pour le financement, la maîtrise d'ouvrage, l'exploitation et la maintenance de projets structurants et complexes d'infrastructures de transport et d'équipements publics. VINCI Concessions à travers ces 5 lignes d'activité (VINCI Airports, VINCI Park, VINCI Stadium, Highway et Railway) opère un portefeuille unique et diversifié de concessions dans le monde entier avec l'objectif permanent de proposer une offre complète de services de qualité et donc de création de valeur au bénéfice partagé de tous.



# Signature du contrat de partenariat pour les barrages de l'Aisne et de la Meuse

Béthune, 25 octobre 2013



## Un projet de modernisation au service de la sécurité et de l'environnement

**Garantir la fiabilité des niveaux d'eau pour en assurer les différents usages, garantir des conditions d'exploitation sécurisées pour les hommes et les femmes qui travaillent sur les barrages : tels sont les deux objectifs fondamentaux qui ont guidé le projet de reconstruction des barrages de l'Aisne et de la Meuse, et auxquels VNF a ajouté des objectifs environnementaux forts, de rétablissement de la continuité piscicole et de production hydro-électrique.**

### Garantir le respect de l'environnement

Afin de préserver l'équilibre écologique et environnemental des régions, VNF et ses exploitants ont souhaité partager la définition des performances environnementales et relatives à la gestion de l'eau avec les services de l'Etat compétents, l'ONEMA, les services de l'EPAMA et les acteurs locaux de l'eau qui ont été associés à l'analyse des propositions et des offres. Ils sont notamment intervenus collégalement sur la protection des milieux, la gestion des déchets, le bilan carbone et la valeur patrimoniale.

### Fiabiliser la gestion de la ligne d'eau

Construits au XIXème siècle, les barrages manuels à aiguille sont peu précis pour la régulation de la ligne d'eau. Ils sont par ailleurs très sensibles aux embâcles et glaces qui peuvent entraver leur manœuvre, générant des risques d'inondation en amont. Leur remplacement par des barrages automatisés va permettre de fiabiliser la gestion hydraulique et de garantir les niveaux d'eau indispensables à ses différents usages : navigation, alimentation en eau potable, usages et refroidissement industriels.

Le fonctionnement hydraulique actuel des rivières est conservé, sans approfondissements, reprofilages ou creusements sensibles.

### Garantir la sécurité des personnels

Les barrages à aiguille induisent des conditions d'exploitation qui ne sont ni acceptables ni de ce siècle pour les agents (dangerosité, pénibilité). Leur reconstruction vise à proposer des conditions de travail améliorées et sûres aux hommes et aux femmes qui en assurent la manœuvre et la maintenance.

*« La sécurité pour nos agents est une priorité absolue pour VNF et constitue l'ADN même de ce projet. Il était nécessaire de moderniser ces ouvrages »* explique Marc Papinutti, directeur général de VNF.

### Rétablir la continuité écologique

N'étant pas équipés de passes à poissons ou de dispositifs équivalents efficaces, les barrages manuels constituent un obstacle à la continuité biologique des voies d'eau. Afin de remédier à cela, le projet inclut, pour chaque ouvrage, la construction de dispositifs de franchissement piscicole qui permettent de rétablir les circulations des poissons migrateurs de chacun des deux bassins concernés. Ces mesures participent très directement à la création des trames bleues et au bon état écologique des rivières.



## Développer le potentiel hydroélectrique

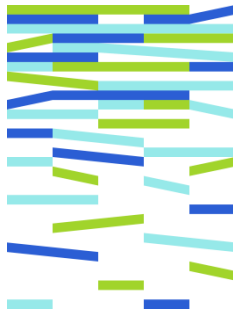
VNF a souhaité que le projet contribue aux objectifs nationaux de transition énergétique et a pour cela prévu la réalisation de microcentrales sur les ouvrages afin de permettre une production d'hydroélectricité. Concourant directement à l'augmentation de la part d'énergies renouvelables dans la production française, cette intégration permet aussi de réduire le coût financier de l'ensemble du projet grâce aux recettes générées.

4 micro centrales seront ainsi exploitées. Leur puissance hydroélectrique potentielle est estimée à 8 300 KWatt, augmentant ainsi de 50 % le potentiel de production hydroélectrique de la Meuse où elles seront installées.



## Signature du contrat de partenariat pour les barrages de l'Aisne et de la Meuse

Béthune, 25 octobre 2013



# Un PPP particulier conduit dans les délais et qui a tenu ses promesses

**En raison notamment du nombre important d'ouvrages de même nature en jeu, le projet de reconstruction des barrages de l'Aisne et de la Meuse se prêtait particulièrement bien à la procédure de dialogue compétitif et de contrat de partenariat public privé.**

**Le déroulement de la procédure, et l'atteinte des objectifs fixés, ont confirmé la pertinence du choix fait par VNF et par l'Etat.**

### Le PPP : un choix pertinent

Dès novembre 2005, le ministre des Transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer demandait à Voies navigables de France d'étudier la possibilité de recourir à la procédure du contrat de partenariat pour accélérer la reconstruction des barrages manuels sur l'ensemble du territoire français. L'analyse menée par VNF concluait à la pertinence de ce choix à l'échelle d'un ou deux bassins, validé en 2009 par la MaPPP (Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat) en raison de ce qu'il permettait notamment : la massification et la standardisation de la commande, l'accélération du remplacement des barrages.

### Un PPP particulier

Un PPP (partenariat public-privé) est un contrat qui permet à une personne publique de s'associer à une personne privée pour lui confier le financement, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien d'un équipement nécessaire au service public. A partir de la livraison de l'équipement, et pendant toute la durée du contrat, la personne publique rémunère le partenaire privé par le paiement d'une redevance. La personne publique et le partenaire privé partagent les risques du projet pendant la durée du contrat au mieux de leur capacité à les maîtriser.

Dans le cadre du projet de reconstruction des barrages de l'Aisne et de la Meuse, le contrat prévoit, de façon particulière que :

- Le partenaire privé prend en charge l'obtention des autorisations environnementales et urbanistiques réglementaires du projet (déclarations d'utilité publique, autorisations Loi sur l'eau...) en cohérence avec sa responsabilité dans le choix de la solution technique et de l'implantation des ouvrages ;
- Le partenaire privé s'engage sur des recettes garanties liées à l'exploitation des microcentrales hydro-électriques.

En plus de ces caractéristiques originales, le nombre d'ouvrages concernés (29 nouveaux barrages), les fortes contraintes de saisonnalité des travaux en rivière et l'ampleur de la standardisation technique concourent à rendre ce partenariat public privé atypique.

## Déroulement de la procédure : des délais respectés

**Le 19 octobre 2010**, VNF a publié l'avis d'appel public à candidature pour le financement, la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la régénération des 29 barrages manuels de l'Aisne et de la Meuse et de leurs équipements associés.

**Le 17 juin 2011**, VNF engage le dialogue compétitif avec les quatre groupements candidats retenus dont les mandataires étaient : VINCI Concessions, NGE, SPIE Batignolles TPCI et Bouygues Travaux Publics Régions France.

**Le 11 janvier 2013** les candidats remettaient leurs offres finales et le **19 avril 2013**, au terme de l'analyse et après avis de la Commission consultative des candidatures et des offres (regroupant 7 personnalités qualifiées expertes dans les domaines techniques, environnementaux, énergétiques, financiers et juridiques), le Conseil d'Administration de VNF retenait VINCI Concessions comme attributaire pressenti pour son offre avec microcentrales.

**Le 3 octobre 2013**, après près de 6 mois de mise au point, et suite à l'avis favorable de la commission consultative des candidatures et des offres, le Conseil d'administration de VNF a retenu « CONCESSOC 24 », devenue par la suite BAMEO et dont VINCI Concessions, SHEMA et SOC 43 sont actionnaires, comme attributaire et donné autorisation au directeur général de VNF de signer le contrat avec cette société.

## Objectifs atteints

Signé trois ans, presque jour pour jour, après le lancement de la procédure, le contrat de partenariat a permis d'atteindre les objectifs fixés. La réalisation de l'ensemble des ouvrages va se faire dans un planning resserré : les derniers barrages seront mis en services en 2020, soit dans un délai de moins de 7 ans après la signature du contrat. L'enveloppe financière a été tenue, avec un montant global d'investissement de 273 millions d'euros (euros 2010), la solution technique retenue des barrages gonflables à l'eau et le niveau élevé de standardisation ont permis de réduire le coût des travaux d'environ 25 % par rapport aux estimations initiales.